

Plus qu'une incursion éclair

Les visites sont un outil central pour assurer la qualité de la formation médicale postgraduée. Environ 100 établissements de formation postgraduée de toutes les disciplines sont visités chaque année. Chaque visite est accompagnée par une visiteuse ou un visiteur de l'ASMAC. Pour préparer les visiteurs à leur tâche, l'ASMAC les invite régulièrement à une rencontre.

Ryan Tandjung, vice-président de l'ASMAC, responsable du ressort formation postgraduée. Photos: Micha Riechsteiner.



Les anciens et nouveaux se sont retrouvés le 9 septembre à Berne, unis par leur engagement en tant que visiteuses et visiteurs de l'ASMAC. Cette fois aussi, la rencontre des visiteurs a été une manifestation interactive. Pour commencer, la signification de la visite en tant qu'instrument de la formation médicale postgraduée a été expliquée. Ensuite, la préparation, l'exécution et l'analyse d'une visite ont été abordées et discutées. Sans oublier l'échange d'expérience entre les visiteurs, qui constitue toujours un point très important de la rencontre.

A quoi sert la visite?

Les bases de la formation médicale postgraduée en Suisse sont définies dans la loi sur les professions médicales. L'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) est responsable de la mise en œuvre. Pour ce faire, l'ISFM fixe les principales conditions-cadres pour tous les titres de formation postgraduée (titres de spécialistes, formations approfondies et attestations de formation complémentaire) dans la Règlementation pour la formation postgra-

duée (RFP). Les articles 42 et 43 de la RFP définissent également les bases des visites (objectif et contenu, composition de l'équipe et les motifs justifiant une visite). L'objectif principal d'une visite est de vérifier les critères formels de la formation postgraduée, mais également d'obtenir un aperçu des conditions réelles de la formation postgraduée dans les cliniques correspondantes. Les visites sont le plus souvent effectuées en raison d'une réévaluation à la suite d'un changement du

responsable de l'établissement de formation postgraduée. Les demandes de reconnaissance et de classification ou les changements de catégorie (p.ex. cliniques A au lieu de B) requièrent aussi une visite préalable. En plus de cela, l'ISFM peut ordonner une visite, p.ex. lorsque les appréciations des assistant(e)s sur la qualité de la formation postgraduée sont insuffisantes.

Manière de procéder

La visite débute déjà longtemps avant la visite à proprement parler de l'établissement de formation postgraduée. L'équipe reçoit préalablement une documentation complète sur la situation en matière de formation postgraduée dans la clinique en question. Les documents essentiels sont le concept de formation postgraduée et les questionnaires remplis par les responsables d'établissements de formation postgraduée et les médecins-assistant(e)s. Ces documents fournissent un premier aperçu de la situation dans la clinique et leur permettent de vérifier la formation postgraduée proposée et le nombre d'interventions par rapport aux exigences des programmes de formation postgraduée. La journée de la visite commence par une



discussion préparatoire de l'équipe de visite. L'équipe est dirigée par le représentant de la société de discipline médicale. Un expert indépendant désigné par l'ISFM et un représentant de l'ASMAC l'épaulent. Vu le grand nombre de médecins qui s'engagent dans ce domaine, les membres de l'équipe ne se connaissent généralement pas encore. La visite à proprement parler débute avec une réunion avec la direction de l'hôpital. Beaucoup de visiteurs considèrent qu'elle représente un échange très utile. A cette occasion, l'importance de la formation postgraduée pour l'hôpital, le soutien apporté par la direction aux médecins-chef(fe)s (p.ex. budget pour la formation postgraduée, soutien pour la formation de formateurs sur le plan didactique) et d'autres conditions-cadres importantes pour une bonne formation postgraduée sont abordés.

La visite se poursuit par des interviews distinctes avec les responsables de l'établissement de formation postgraduée (généralement le médecin-chef(fe)), les médecins-cadres (médecins adjoint(e)s et chef(fe)s de clinique) et les médecins-assistant(e)s. Dans ces entretiens, il s'agit notamment d'en apprendre davantage sur la culture de formation et la mise en œuvre du concept de formation postgraduée. Ces entretiens sont généralement considérés comme très constructifs. Les conditions réelles sont remises en question. Mais comme l'équipe de visite est composée de médecins, nombre de problèmes et défis sont déjà connus. Souvent, le résumé des visiteurs après les interviews comprend déjà des propositions de solu-

tion très constructives. La discussion entre les visiteurs a notamment confirmé qu'en raison des horizons très différents des membres de l'équipe de visite, il résulte souvent des propositions de solutions auxquelles on n'avait jusqu'ici pas encore pensé et qui peuvent être adaptées aux circonstances locales.

Un rapport est établi au terme de la visite par le responsable de la visite. Le rapport est révisé par l'équipe et signé par ses trois membres. L'équipe de visite ne décide pas elle-même de la reconnaissance de l'établissement de formation postgraduée. Elle ne fait qu'émettre des recommandations – avec ou sans mesures – à l'attention de la Commission des établissements de formation postgraduée sur la base des constatations faites lors de la visite. En ce qui concerne les mesures, on distingue entre exigences réglementaires et recommandations. Les exigences réglementaires doivent obligatoirement être mises en œuvre pour que la clinique obtienne une reconnaissance définitive. Il s'agit notamment de critères qui sont obligatoires selon le programme de formation postgraduée pour le niveau de reconnaissance (p.ex. la possibilité de travailler dans un service ambulatoire). Par rapport à cela, les recommandations ne sont que communiquées aux responsables de formation postgraduée ou à d'autres parties prenantes. Elles n'ont pas de répercussions sur la reconnaissance de l'établissement de formation postgraduée.

Le responsable de l'établissement de formation postgraduée a ensuite la possibili-

té de commenter le rapport de visite. Puis, le rapport et le commentaire sont transmis à l'ISFM et à la Commission des établissements de formation postgraduée. Celle-ci décide alors de la reconnaissance de l'établissement de formation postgraduée. Les visiteurs de l'ASMAC sont convaincus de l'importance de la visite en tant qu'instrument pour assurer la qualité de la formation médicale postgraduée. Il est notamment souhaité que le nombre de visites augmente et que les sociétés de discipline médicale qui n'ont jusqu'ici pas souvent fait appel à cet outil, s'en servent davantage.

Facteurs de succès

Les visites sont donc plus qu'une simple incursion éclair dans une clinique. Elles constituent un instrument important pour assurer la qualité de la formation médicale postgraduée. Un point essentiel est aussi le fait que l'équipe soit composée de médecins qui connaissent les différents rôles dans la formation postgraduée de par leur propre expérience. Pour une visite optimale, la bonne préparation de l'équipe est tout aussi importante que la collaboration active des responsables d'établissements de formation postgraduée et des médecins-assistant(e)s des cliniques visitées. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur des visiteuses et visiteurs engagés à l'ASMAC. Nous sommes bien sûr toujours ouverts à tout renfort pour notre équipe des visiteurs. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer chez Béatrice Bertschi au secrétariat central (bertschi@asmac.ch). ■

WEITERBILDUNG

SIWF/FMH-Fähigkeitsausweis «Manuelle Medizin (SAMM)»

MANUELLE MEDIZIN
SAMM

Muskeln, Gelenke und die Wirbelsäule erfolgreich behandeln!

Die berufsbegleitende, zweijährige Weiterbildung vermittelt ein vertieftes Fachwissen in der neuro-muskulo-skelettalen Schmerzmedizin. Sie führt zum Fähigkeitsausweis «Manuelle Medizin (SAMM)».

Letzte freie Plätze!

Start: 6. Januar 2016
Telefonisch anmelden: 071 246 51 81

Schweizerische Ärztesgesellschaft für Manuelle Medizin SAMM

Kolumbanstr. 2, 9008 St.Gallen, T 071 246 51 81, F 071 246 51 01, info@samm.ch, www.samm.ch